



Monsieur Alexandre DE CROO
Premier Ministre
Rue de la loi 16
1000 Bruxelles

Monsieur Alexandre DE CROO Premier Ministre,

Lettre ouverte

Cela fait maintenant plusieurs années que nous dénonçons le non-respect par Ryanair des législations belges en matière de droit social et du droit du travail.

Notre syndicat a organisé plusieurs grèves en 2018 au terme desquelles Ryanair s'était engagé à suivre ces législations.

Cependant, cinq ans après, la compagnie Ryanair retourne dans ses travers et conteste maintenant la légitimité de ces législations. A titre d'exemple et pour vous construire une idée de la situation : les pilotes employés de la compagnie ont introduit une action judiciaire et la compagnie décide d'imposer le retrait de ces actions en échange d'une nouvelle convention collective de travail. De plus, la direction décide de manière unilatérale de dénoncer notre CCT signée durant le covid et ce malgré l'impossibilité légale de le faire.

Considérant ces nouveaux pieds de nez à notre législation sociale, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'organiser plusieurs jours de grève dans le courant de cet été afin de démontrer notre mécontentement et dans l'espoir que nos droits soient respectés. Nous estimons qu'il n'est pas uniquement de notre ressort de faire bouger les choses, mais vu que personne ne semble vouloir faire respecter nos droits, nous n'avons pas d'autres choix.

Par conséquent, nous vous demandons d'agir au plus vite, dans le cadre de vos compétences, afin que cette entreprise cesse de se comporter comme si elle était au-dessus des législations.

Nous souhaiterions également être reçus, au plus vite, afin de vous exposer plus en détail les malversations permanentes de cette compagnie aérienne.

Avec tout notre respect,

Didier Lebbe
Secrétaire Permanent, CNE

Hans Elsen
Secretaris, ACV puls

Alain Vanalderweireldt
Président, BeCA